

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 10/11/2014.

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Madame FERREUX Bénédicte, Messieurs BOURDIN Ludovic et Alain LEDOYEN, absents excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Lucien BENMEHAL

1) **Présentation du bornage effectué par M. CRAMARD, géomètre-expert concernant le chemin du Moulin et ses dépendances :**

Suite au bornage effectué par Monsieur CRAMARD le 8 octobre 2014 selon les conclusions du jugement du Tribunal d'Instance de Pontarlier du 08/11/2010 et définissant les propriétés de la commune, M. le Maire présente au Conseil municipal le plan élaboré par ce dernier afin qu'il en prenne connaissance.

En parallèle de ce dossier, le Conseil a souhaité que M. PATOZ Christophe qui a racheté l'ancienne scierie Barrand (suite à sa liquidation) soit présent. En effet, M. PATOZ se trouve confronté à un grave problème de terrain pollué antérieurement. Suite à diverses réunions avec les services de la Sous-Préfecture de Pontarlier, la DREAL, la DDT, le liquidateur judiciaire, le Notaire et la commune, une solution a été trouvée (périmètres pollués déterminés et mis en vente). La dépollution sera prise en charge par la DREAL. Un projet de division des parcelles est en cours.

Une partie de l'emprise du chemin des grumiers étant concernée, l'accès à la société PATOZ devra être revu.

La commune étant propriétaire de l'ancien canal asséché qui traverse la propriété de M. Patoz, il convient pour la commune : soit de vendre une partie du terrain communal à M. PATOZ, soit d'établir une convention de passage avec celui-ci. Le Conseil doit se renseigner au préalable.

2) **Point sur les travaux concernant la traversée du village :**

Suite à l'esquisse présentée au Conseil municipal précédemment par le bureau d'étude BEJ et Mme CASSANI Fanny, paysagiste, concernant le projet d'aménagement de la traversée du village, le Conseil municipal avait émis plusieurs observations qui ont été transmises à ces derniers.

En outre, Mme CASSANI fait part à la commune qu'elle a rencontré dernièrement l'ABF (architectes des bâtiments de France) et le STA (service d'aménagement du territoire) pour ce projet.

Une réunion concernant la présentation de ce projet (avec le cabinet CASSANI) est prévue le 28/11/14, à 15h00, en Mairie. Sont conviés à cette réunion les membres du Syndicat du Pays de Montbenoit et la Communauté de communes.

Dans le cadre de ce projet, M. le Maire propose également au Conseil une adhésion à l'association des Petites Cités Comtoises de Caractère, association qui peut aider la commune à financer certains aménagements, notamment la mise en valeur du bâti culturel. Le Conseil municipal est favorable (**DCM N° 22/2014**).

3) **Point sur l'avancement du dossier de protection des captages :**

Une enquête d'utilité publique et parcellaire concernant la protection des captages d'eau est en cours (du 15 au 29/11/2014).

Une rencontre avec la municipalité d'Hauterive est prévue prochainement afin d'établir une convention pour l'occupation du périmètre de protection immédiate des captages d'eau destinée à la consommation humaine (captages Hauterive Nord et Sud).

Le dossier de subventions a été enregistré par les services du Conseil Général et le l'Agence de l'eau.

4) **Déneigement (prix 2014-2015) : présentation du contrat :**

M. le Maire expose au Conseil municipal l'offre de déneigement pour l'année 2014-2015 de l'entreprise ISABEY : devis pour un marché de 3 ans actualisable selon le barème du marché de déneigement du Conseil Général.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur l'offre présentée, mais souhaite ajouter au contrat la mention « reconductible pour un an ».

5) **Prix de l'eau et redevance Agence de l'eau pour 2015 :**

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2015 (+ part fixe et maintenance compteur d'eau).

Le Conseil municipal accepte le taux de la redevance « Lutte contre la pollution » fixé par l'Agence de l'eau qui sera en 2015 d'un montant de 0,29 €/m<sup>3</sup> (**DCM N° 23/2014**).

6) **Point budgétaire :**

Suite à un courrier du Percepteur concernant l'examen des comptes de bilan des budgets de la commune et certaines anomalies constatées, il convient que le Conseil municipal prenne une décision modificative afin d'apurer ces sommes. Le Conseil est favorable à l'unanimité (**DCM N° 24/2014**).

7) **Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :**

Suite à un courrier de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat, M. le Maire propose au Conseil de prendre une motion de soutien à l'action de l'AMF. Le Conseil accepte cette décision.

8) **Urbanisme : présentation du SCOT (suite à transfert de compétences à la CCCM) :**

Suite à un courrier de la Communauté de Communes du Canton concernant le SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) qui précise les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme à partir d'un diagnostic et d'un projet d'aménagement et de développement, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération qui :

- Délègue la compétence communale « SCOT avec autorisation d'adhérer à un établissement public chargé de son élaboration, son suivi et sa réalisation » à la Communauté de communes du canton de Montbenoît ;
- Approuve l'extension des compétences de la Communauté de communes au « SCOT avec autorisation d'adhérer à un établissement public chargé de son élaboration, son suivi et sa réalisation » ;
- Autorise l'adhésion de la Communauté de communes du Canton de Montbenoît au syndicat mixte du SCOT du Pays du Haut-Doubs, sous réserve de l'obtention de la majorité requise et d'engager les formalités nécessaires à cet effet.

Le Conseil est favorable (**DCM N° 25/2014**).

9) **Présentation du diagnostic de fréquentation du bureau de poste de Montbenoît :**

Il y a plusieurs semaines, M. le Maire a rencontré des responsables de la Poste qui ont fait état de la fréquentation des administrés au bureau de poste de Montbenoît et qui, selon eux, est en baisse.

Ces derniers ont présenté un contrat de présence postale territoriale au cas où le bureau de poste viendrait à fermer.

Le Maire propose au Conseil de prendre une délibération pour le maintien du bureau de poste à Montbenoît. Ce dernier est favorable à l'unanimité (**DCM N° 26/2014**).

10) **Questions diverses :**

- Suite à la demande faite par M. ERDAS Hukar pour un emplacement sur le terrain communal afin d'installer son camion de restauration rapide, le Conseil émet un avis défavorable. Un courrier lui sera adressé.

- Suite à la demande du Percepteur concernant l'attribution d'une indemnité de conseil par la commune, le Conseil décide d'allouer cette indemnité à ce dernier (au taux plein). Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 27/2014**).
- Le conseil accepte le remboursement par l'assurance GROUPAMA de la somme de 435,98 € dans le dossier de sinistre sur un poteau d'éclairage public (dégâts causés par un tiers) (**DCM N° 28/2014**).
- Concernant l'urbanisme, le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 novembre sur l'éventuel changement du taux de la taxe d'aménagement qui est actuellement à 4,5 % (application au 01/01/2015). Il décide de ne pas modifier le taux actuel.
- M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur une éventuelle adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de gestion du Doubs. La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le taux est de 1,10 % de la masse salariale pour l'agent en place (Mme POURCELOT Christine) avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt.  
Le Conseil est favorable pour cette adhésion (**DCM N° 29/2014**).  
Une lettre de résiliation du contrat actuel sera adressée au CIGAC.
- M. le Maire donne lecture d'un mail de M. GRASSER, percepteur, suite à l'échange entre une commune et la Sous-Préfecture, s'agissant de la prise en charge par délibération de cadeaux à l'occasion de divers évènements. Cette dernière a rappelé que de pareilles décisions ne sont pas régulières dans la mesure où la collectivité poursuit, dans ce cas, un but étranger à l'intérêt public. Toutefois, il précise que l'autorité de contrôle tolère, sous certaines conditions, de telles pratiques.
- M. le Maire fait part au Conseil d'une réclamation de M. FERREBEUF Jean-Marie concernant la mise en place d'un avaloir récupérant les eaux pluviales à proximité de sa maison. Une réponse avait déjà été donnée par le précédent conseil (aménagement de cet avaloir lors des travaux d'amélioration de la traversée du village).
- M. le Maire informe le Conseil que la commune d'Hauterive la Fresse a pris une délibération concernant la mise en place d'un PLU ou d'une carte communale.
- L'association « Saugeais en forme » remercie la commune pour la mise à disposition de la salle de convivialité pour son activité.
- Une prise d'armes sur la commune avec le 19<sup>ième</sup> Régiment du Génie aura lieu le 03/06/2015.
- Une invitation pour la Ste-Barbe prévue le 04/12/14 a été adressée à la commune.
- La commune a reçu un diplôme du Conseil général concernant le fleurissement du village.
- Une formation sur le budget est proposée par l'AMD25 le 15/12/14.
- Une rencontre a eu lieu avec les services de ERDF concernant le renforcement du réseau électrique alimentant les lotissements Bief de la Charmotte et Champ de la Chapelle. Des travaux à proximité du chemin des Moines consisteront à supprimer le transformateur aérien à proximité de la maison FAIVRE Lionel. Ces travaux seront réalisés au printemps et pris en charge par ERDF.
- Les vœux du Maire et de son Conseil auront lieu le samedi 10 janvier 2015, à 11h30, en Mairie.

La séance est levée à 23h00

Le compte rendu a été affiché le 27/11/2014

Par délégation du Maire,  
Marie-Sophie DUBOIS  
1<sup>ière</sup> adjointe


